



ASF RECHERCHE

**1 EXPERT(E) en Documentation des violations graves des droits humains
Pour une mission de formation de 30 membres de 4 Organisations de la société civile
pourvoyeuses d'aide légale et partenaires d'ASF.**

**Mission à Bangui, République centrafricaine
9-11 octobre 2019**

Projet	Contribuer au renforcement de la cohésion sociale par l'amélioration de l'accès à la justice des personnes vulnérables en République Centrafricaine.
Objet de la mission	Formation de 3 jours à Bangui (RCA) à l'attention des membres des organisations de la société civile pourvoyeuses d'aide légale sur les méthodes de documentation des violations sérieuses des droits humains et l'archivage des données y afférant.
Profil recherché	<ul style="list-style-type: none"> • Expert.e en justice internationale spécialisé.e dans la documentation des crimes, l'accompagnement dans le dépôt de plaintes et l'archivage des données en matière de violations graves des droits humains ; • Expérience pertinente dans le domaine de la collecte de données à des fins d'usage judiciaire et une expérience de formation dans les domaines et des acteurs similaires sont des atouts.
Disponibilité	Du 09 au 11 octobre 2019.
Contact ASF et date limite	Veuillez faire parvenir votre CV avant le 20/09/2019 avec la référence : « ASF- RCA Formation OSC, Documentation & archivage JPI » à l'adresse suivante : consultances@asf.be

Avocats Sans Frontières

Avocats Sans Frontières (ASF) est une Organisation Non Gouvernementale Internationale créée en 1992 à Bruxelles (Belgique), qui a pour mission de contribuer à l'établissement d'institutions et de mécanismes qui permettent un accès indépendant et impartial à la justice, et qui sont capables de garantir la protection des droits fondamentaux (civils et politiques ainsi qu'économiques et sociaux), en ce compris le droit à un procès équitable.

Depuis plus de 27 ans, ASF met en œuvre des programmes dans le but de faciliter l'accès à la justice pour les populations les plus vulnérables dans des États fragiles ou ayant des contextes de transition, tels que : le Burundi, la République Démocratique du Congo, le Myanmar, l'Ouganda, le Tchad, la Tunisie, le Maroc, l'Indonésie, et la République Centrafricaine.

La stratégie d'ASF repose principalement sur :

- 1) L'affirmation du droit en tant que principe de changement (protection et développement) ; et
- 2) La promotion du rôle social de l'avocat en tant qu'agent de ce changement (les avocats garantissant aussi bien la sécurité légale que l'accès aux droits humains via l'accès à la justice et une défense de qualité).

Au cœur de cette stratégie, ASF y place le soutien apporté par les avocats, les barreaux et les autres organisations impliquées dans la société civile et qui sont les acteurs clés dans la promotion des droits humains. La stratégie d'intervention d'ASF comprend :

- La reconnaissance de l'accès à la justice en tant que droit fondamental et en tant que condition indispensable pour l'accès aux autres droits humains ; et
- La nécessité de renforcer l'aptitude des avocats pour qu'ils puissent réaliser ces objectifs.

Actions d'Avocats Sans Frontières en RCA

Dans un contexte où l'accès à la justice est une difficulté majeure, en particulier pour les populations affectées par les conflits cycliques et où la justice est confrontée à des défis dont elle ne parvienne pas à relever, il est devenu indispensable d'appuyer non seulement les professionnels du droit, mais également les acteurs de proximité et les organisations de la société civile qui travaillent avec les membres des communautés, sensibilisent les populations et accompagnent les personnes pour réaliser leurs droits.

A ce titre, Avocats Sans Frontières (ASF) est engagée en RCA depuis 2015 et a mis en avant une approche holistique de l'accès à la justice. Celle-ci tient compte de l'existence d'une pluralité d'acteurs de la « demande de justice », qui agissent à différents niveaux du processus de réalisation des droits des populations. Pour ce faire, ASF a conclu des partenariats qui s'inscrivent sur le long terme :

- **Avec le Barreau de Centrafrique**, ASF encourage le déploiement de la profession d'avocat, qui reste extrêmement fragile et qui est concentrée dans la capitale. ASF facilite aussi le développement de la formation des avocats et la structuration du Barreau pour lui permettre de jouer son rôle comme acteur important de l'aide légale devant les juridictions ordinaires et la cour pénale spéciale.
- **Avec les organisations de la société civile**, ASF propose des formations au bénéfice des formateurs, des juristes et des parajuristes engagés auprès des populations et appuie les sensibilisations des communautés. ASF contribue également au développement de centres d'écoute et à la mise en place de cadres de dialogue et de concertation avec les leaders communautaires.
- **Avec les acteurs de proximité de l'accès à la justice** parce qu'ils sont impliqués dans les résolutions des conflits communautaires et sont « les ponts » entre les populations et les autorités judiciaires, administratives et politiques. ASF appuie leur intégration dans les formations, les cadres de concertation et de coordination pour leur permettre d'adhérer à une dynamique commune d'une prise en charge intégrée de la population.

Termes de référence de la mission

1. Contexte et justification

Dans l'intervention en RCA, ASF a conclu un partenariat stratégique avec 4 organisations de la société civile centrafricaine (Association des Femmes Juristes Centrafricaines, Commission Episcopale Justice et Paix, la Maison de l'Enfant et de la Femme pygmée et le Centre d'Accès au Droit et à la Justice) engagées en faveur de l'accès à la justice en Centrafrique, pour renforcer leurs compétences sur les droits fondamentaux des personnes, en particulier des catégories de la population en situation de vulnérabilité.

Ces acteurs ont exprimé le besoin de voir leurs capacités renforcées sur la question de la documentation des crimes internationaux et des violations particulièrement graves des droits humains, auxquelles elles participent en tant que pourvoyeuses d'aide légale de première ligne.

Pour répondre à ces besoins, il est prévu de proposer un atelier de formation à 25 membres des 4 organisations partenaires précédemment citées sur les méthodes de documentation des violations sérieuses des droits humains et l'archivage des données en vue d'accompagner les victimes dans leurs parcours de justice. L'atelier inclura donc également les questions de sécurisation des données et de confidentialité dans l'hypothèse de référencement des dossiers à d'autres acteurs. Les participants viendront de Bangui et de l'arrière-pays.

Il s'agira d'une formation initiale de 3 jours qui sera dispensée par un.e expert.e sur les questions de documentation de violations graves des droits humains sur base d'un module de formation. Elle se déroulera à Bangui du 09 au 11 octobre 2019.

2. Objectifs de la consultance

Objectif général : Contribuer à la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice en RCA à travers le renforcement des compétences et la professionnalisation des acteurs de la société civile pourvoyeurs d'aide légale.

Objectif spécifique : Assurer une aide/accompagnement juridique aux victimes des violations graves des droits humains. Les membres des organisations de la société civile bénéficiaires de la formation ont la capacité de maîtriser les méthodes de documentation des violations sérieuses des droits humains et l'archivage des données en vue d'accompagner les victimes dans leurs parcours de justice.

Méthodologie : L'atelier devra suivre une approche andragogique, en repartant des besoins des bénéficiaires. ASF encourage les méthodologies interactives, basées sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs.

Bénéficiaires : 25 membres de 4 organisations de la société civile partenaires d'Avocats Sans Frontières.

3. Livrables attendus

- 1) Une méthodologie de formation par rapport aux résultats attendus en amont de l'atelier
- 2) Un agenda de formation
- 3) Un module de formation sur la documentation des violations graves des droits humains et l'archivage de données
- 4) Une synthèse de l'atelier, reprenant les aspects saillants et recommandations en matière de renforcement des capacités des OSC partenaires.

4. Conditions de la mission

L'atelier durera 3 jours, à Bangui, du 09 au 11 octobre. L'expert.e arrivera la veille et repartira le lendemain de l'atelier. Les honoraires couvriront 5 jours de travail, comprenant le temps de préparation (2 jours) et la mise en œuvre de l'atelier (3 jours).

La mission est organisée par ASF selon les conditions suivantes :

- prise en charge du billet d'avion, du transport à domicile et des frais afférant à la mission (visa, vaccinations, traitement prophylactique) ;
- hébergement et attribution d'un per diem ;
- souscription et prise en charge par ASF d'une assurance rapatriement.

Par convention avec ASF, l'expert sélectionné s'engagera notamment :

- à effectuer sa mission en respectant les principes élémentaires de vigilance et de précaution ;
- à respecter sans réserve toute consigne d'ASF pour sa sécurité personnelle et la bonne réalisation de la mission ;
- à n'entreprendre aucune action contraire à la formation assurée et à ne pas agir dans une autre qualité que celle de chargé de mission ASF.

5. Profil recherché

Le candidat souhaité doit posséder les qualifications demandées ci-dessous :

- ✓ Titulaire d'un diplôme universitaire en droit de niveau maîtrise ou supérieur ;
- ✓ Avoir une expérience de 5-10 ans en documentation de violations des droits humains, idéalement en tant que pourvoyeur d'aide légale ;
- ✓ Excellente connaissance des rôles et fonctions des différentes parties prenantes dans la documentation et l'archivage de violations graves des droits humains ;
- ✓ Bonne connaissance des procédures judiciaires de tradition romano-germanique ;
- ✓ Une parfaite maîtrise du français ;
- ✓ Capacité à travailler de manière autonome et à respecter les délais ;
- ✓ Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.

6. Comment postuler ?

Merci d'envoyer les documents suivants :

- CV
- lettre de motivation et disponibilités
- deux références pour des prestations similaires.

A envoyer au plus tard le 20 septembre 2019, en précisant « ASF- RCA Formation OSC, Documentation & archivage JPI » en objet, à l'adresse suivante : consultances@asf.be
Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.